

Conseil municipal de Toulouse du 20 septembre 2024

Intervention d'Odile Maurin

21.2 Toulouse - Manipulation de barrières amovibles sur voirie : adoption d'une convention type avec les établissements scolaires privés (Mobilités 24-0467)

Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Le principe des rues scolaires, en permettant de protéger l'accès des enfants, est une excellente initiative. Par contre, il est nécessaire de trouver des solutions pour que les personnes à mobilité réduite qui habitent ou qui se rendent dans ces rues puissent continuer à y accéder. Or, la mise en place de barrières que la personne devra manœuvrer elle-même exclut une nouvelle fois certaines personnes à mobilité réduite de l'espace public et du libre accès à leur logement ou lieu de destination.

Par exemple, une personne en fauteuil roulant devra descendre de son véhicule sur un espace non sécurisé pour tenter d'aller manœuvrer cette barrière, ce qui sera en outre impossible pour certaines d'entre elles. Ou un parent d'enfant autiste devra quitter le véhicule pour aller la manœuvrer, sans être en mesure d'assurer la surveillance de son enfant.

Pourquoi n'avoir pas simplement mis en place des bornes automatiques que l'on peut faire ouvrir à distance par un appel sur une borne d'accès ? Je vous demande donc de restaurer la libre circulation des personnes à mobilité réduite en remplaçant les barrières par des bornes automatiques tant pour l'accès aux écoles privées que publiques. La nécessaire sécurisation des espaces réservés aux enfants ne doit pas se faire au détriment de ceux que votre organisation spatiale discrimine de plus en plus.

Et à propos de ces bornes d'accès, et pour celles déjà existantes, j'en profite pour vous dire qu'il serait souhaitable d'en dégager les abords en amont et d'éviter d'y positionner du mobilier urbain ou, par exemple, des racks à vélos dont les vélos débordent sur la chaussée empêchant de s'approcher suffisamment de la borne pour appuyer sur le bouton d'appel en restant dans le véhicule, comme sur la rue Pargaminières ou rue de la Pomme. Une personne valide va sortir facilement de son véhicule pour aller sonner à la borne alors qu'une personne âgée et moins mobile sera plus en difficulté et que cela peut devenir carrément impossible pour une personne en fauteuil roulant.

L'égalité et la participation de tous à la vie en société nécessite de l'attention, et une bonne compréhension des enjeux. C'est à la manière dont une collectivité veille concrètement à un certain nombre de points que l'on mesure son engagement réel au service de tous sans aucune exclusion. Ces points peuvent sembler des détails mais c'est ce qui fait concrètement qu'un espace est accessible ou ne l'est pas.

Ce qui est en cause dans cette affaire c'est le fait qu'une nouvelle fois, personne parmi la droite municipale ne s'est posé un seul instant la question de la manière dont les personnes à mobilité réduite qui bénéficient d'une carte de stationnement, parce qu'elles ont un périmètre de marche

limité à 200m ou parce qu'elles doivent assurer la surveillance d'un tiers, peuvent continuer à accéder à leur logement ou au lieu de leur destination. S'assurer de n'oublier personne et cesser de construire la ville uniquement pour les valides, c'est un choix de société.